



COVID 19 : Communiqué de l'intersyndicale

Les organisations syndicales signataires tiennent tout d'abord à saluer les salarié(e)s de l'emploi à domicile pour leur formidable dévouement au service des publics souvent fragiles dont ils facilitent le quotidien ou contribuent à leur accueil.

C'est le cas des assistant(e)s maternel(le)s qui permettent l'accueil de 800 000 enfants chaque jour dont les enfants des personnels soignants, des auxiliaires de vie qui constituent souvent le seul lien pour les personnes isolées et jouent un rôle essentiel dans le cadre de la crise sanitaire que nous traversons.

Nos organisations regrettent que les décisions prises par les pouvoirs publics pour encadrer l'exercice des métiers de l'emploi à domicile n'aient pas fait l'objet d'une réelle concertation avec les partenaires sociaux, concertation que nous appelons de nos vœux pour améliorer et apporter les correctifs nécessaires aux mesures mises en place ou à créer.

Nous estimons par exemple qu'il serait indispensable de définir les contours d'un « droit de retrait » adapté au secteur (prise en compte de l'état de santé du conjoint ou des enfants,...).

Nous sommes également extrêmement choqués que les salarié(e)s ne bénéficient pas de moyens de protection adaptés, tant pour eux-mêmes et leur famille que pour le public fragile auprès duquel ils interviennent. **Il s'agit d'une urgence absolue et vitale pour éviter la propagation du virus.**

Nous demandons que les salarié(e)s de l'emploi à domicile qui sont confronté(e)s aux mêmes risques sociaux et sanitaires que les autres salariés bénéficient de droits et d'une indemnisation identiques.

Nous souhaitons également attirer l'attention des pouvoirs publics sur la situation particulière des maisons d'assistant(e)s maternel(le)s. Ces structures ont fait l'objet d'une fermeture lorsqu'elles pouvaient permettre l'accueil de plus de 10 enfants et elles sont aujourd'hui confrontées au besoin de faire face au règlement de leurs charges fixes, parfois importantes, sans savoir si elles peuvent bénéficier de dispositifs de soutien de la part de l'état.

Nous réaffirmons notre totale solidarité aux salarié(e)s du secteur et sommes mobilisés à leurs côtés pour répondre à leurs questions et à leurs attentes.

Pour exercer notre mission d'intérêt général, nous avons besoin de réponses claires et d'un dialogue constant avec les services des différents ministères concernés par nos questionnements.

L'intersyndicale reste mobilisée et disponible pour surmonter cette crise et protéger salariés et bénéficiaires.

Paris, le 27/03/2020